

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Christelle BRIU, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

**Absents excusés :** Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Thomas QUERO-BATTANI.

**Secrétaire de séance :** Christel MAILHÉ

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 - **Présents :** 15 - **Votants :** 16

**Date de la convocation :** le 25 janvier 2023.

**Date de publication :** 6 février 2023 au 6 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS  
DU MUSEE DU SAINT ELOI AUPRES DE L'ETAT**

La Commune de Séez souhaite engager des travaux dans l'intention de dynamiser le centre-bourg par la création d'un lieu de partage et d'échange tout en assurant une continuité « accessible » et accueillante du cheminement piéton.

Ces travaux consistent à :

- Réaménager les abords du musée Saint Eloi pour faciliter son accès et lui apporter une plus grande visibilité et attractivité ;
- Restructurer le terrain de boule derrière l'église dans le but de créer un lieu de vie paisible en centre-ville.

Le coût global des études et des travaux à la charge de la Commune s'élève à 214 739,00 € HT soit 257 686,80 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Montant HT	Ressources (origine du financement) HT	Base éligible de dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT	Obtention du financement	
						date de la demande	date de la décision
<u>Etude</u>	1 200,00	EUROPE (FEDER, FEADER)	0,00		0,00		
<u>Travaux</u>	213 739,00	<b>DETR</b> (subvention = [dépense éligible - loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	214 739,00	25,00 %	53 684,75	1/1/23	
		<b>DSIL</b> (subvention = [dépense éligible - loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	0,00		0,00		
		<b>FNADT</b>	0,00		0,00		
		<b>Autres subventions ETAT</b>	0,00		0,00		
		<b>CONSEIL REGIONAL</b>	214 739,00	30,00 %	64 421,00	26/10/22	En attente
		<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL(h)</b>	191 813,00	24,00 %	46 035,00	1/9/21	8/4/22
		<b>Autres financeurs publics</b>					
		collectivités locales	0,00		0,00		
		Ademe	0,00		0,00		
		Agence de l'eau...	0,00		0,00		
		<b>TOTAL des subventions publiques</b>		<b>76,44 %</b>	<b>164 140,75</b>		
		<b>Financement privé</b> (don. leg. souscription, mécénat...)		<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>		
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>23,56 %</b>	<b>50 598,25</b>		
		dont emprunt			0,00		
		dont fonds propres			50 598,25		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ELIGIBLES</b>	<b>214 739,00</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>			<b>214 739,00</b>		

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 53 684,75 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la réalisation de ce projet,
- ➔ DE SOLLICITER la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat,
- ➔ DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,  
**Lionel ARPIN**



Le secrétaire de séance,  
**Christel MAILHÉ**

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20230130-2023-001-007-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2023  
Date de réception préfecture : 03/02/2023